



● Gestion mécanisée de l'espace L'erreur ne pardonne pas

Un récent séminaire (septembre 2002) a fait le point sur la gestion mécanisée de l'espace. Le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, qui intervient principalement sur des milieux humides, a interrogé ses propres pratiques pour en tirer des leçons. En effet, l'erreur ne pardonne pas : une méconnaissance du terrain, une erreur d'appréciation ou de lecture du plan peuvent avoir des conséquences importantes sur le milieu, sur les relations avec les propriétaires voisins mais également sur le matériel (casse, enlèvement).

Le rôle du gestionnaire est alors fondamental. À partir d'un diagnostic technique préalable, il identifiera les interventions mécaniques et planifiera une méthodologie en conformité avec les objectifs de gestion du site. Tout d'abord, il évaluera la portance du sol, à savoir sa faculté à supporter le passage d'un engin et le cas échéant, combien de fois. La portance dépend de la constitution du sol et de la hauteur de la nappe phréatique (celle-ci s'évalue en g/cm²). À titre d'exemple, l'impact du pas d'un randonneur adulte moyen est d'environ 130g/cm², celui d'un tracteur forestier pesant 5,5 tonnes sera de 1 600g/cm². En parallèle, il établira un accès au chantier : il évaluera l'état des chemins par rapport à l'encombrement du matériel. Il

>>> Romain Lamberet
CREN Rhône-Alpes • Maison Forte
2, rue des Vallières • 69390 Vourles
Tél. : 04 72 31 84 50
Mél : cren.rhonealpes@wanadoo.fr

devra aussi négocier les droits de passage à travers les parcelles. Pour finir, le gestionnaire étudiera la nature des matériaux à traiter, il déterminera leur densité, leur diamètre, leur qualité et le volume généré, que ce soit en m³ de bois d'œuvre, de plaquettes, de terre végétale ou en nombre de balles rondes. Ces trois grands critères conditionneront le choix des matériels et des techniques, la nécessité d'un engin chenillé ou à pneumatiques, sa puissance...

Le gestionnaire sera aussi confronté au devenir de la matière et sa qualité influera sur les pistes de valorisation (valorisation plus souvent éthique que financière).

Le creusement d'une mare, par exemple, générera un volume de terre pouvant aller à l'encontre des objectifs de la gestion du site.

Par ailleurs, pour le cas d'évacuation de terre végétale hors du site, la législation réglemente toute extraction du sol et la soumet à autorisation préfectorale.

Le coût de transport pourra être supérieur à celui du chantier et s'accompagner d'un coût de mise en dépôt.

Quoi qu'il en soit, il importe d'aborder ce problème dès la réalisation du plan de gestion afin de ne pas rester, en dernier ressort, avec "sur les bras" des volumes de matière ingérables.

L'erreur serait aussi de ne pas tenir compte de la période de réalisation. Celle-ci est soumise aux contraintes biologiques inhérentes à chaque site (nidification, fructification, reproduction d'espèces protégées...).

Elle est aussi à la merci de tous les soubresauts météorologiques. ■

● Valoriser la matière

Que faire de la matière extraite lors de travaux ? Peut-on la valoriser ? En tirer des bénéfices ? Dans l'Ain, les gestionnaires de l'étang de But ont pu financer deux chantiers-écoles avec les gains qu'ils ont dégagés. Cet étang forestier s'étend sur deux hectares et fait partie du chapelet d'étangs de la Bresse. Il possède un fort intérêt botanique (huit plantes protégées) et faunistique avec la présence d'amphibiens

(sonneur à ventre jaune et triton alpestre) et d'une libellule remarquable (leucorrhine à gros thorax). Pourtant, si la gestion conservatoire du site se préoccupe des ceintures de végétation et des niveaux d'eau, la gestion des boisements

environnants constitue un deuxième objectif. Ainsi, le plan de gestion est contractualisé pour 23 hectares. Or, depuis plusieurs années, des pins de Weymouth ont colonisé le site, mettant en péril certaines espèces remarquables. Aussi, afin de favoriser l'aulnaie marécageuse à osmonde royale et la chênaie-charmaie, une

entreprise (encadrée par le Conservatoire) a réalisée des travaux de déboisement. Ceux-ci ont permis de valoriser les produits issus de cette gestion. Les pins d'un diamètre supérieur à 15 cm ont été vendus. Ceux d'un diamètre inférieur ont été broyés afin d'alimenter la chaufferie communale. Ce type de partenariat est important pour les gestionnaires trop souvent confrontés à des problèmes de stockage et de débouchés pour les produits issus des travaux écologiques. Il permet en effet d'avoir un objectif de gestion écologique, mais également un objectif économique en valorisant les produits de la gestion. Enfin, les deux chantiers-écoles, organisés avec le bénéfice de la vente, ont porté sur la taille d'arbres en têtards ainsi que sur l'aménagement en petites mares des ornières laissées par les engins d'exploitation. Un lieu idéal pour le sonneur !

ROMAIN LAMBERET ET FABRICE FRAPPA



LA
TAILLE
D'UN
CHARME
EN
TÊTARD
EFFECTUÉE
PAR UN
ÉLÈVE DE
BEP.

PARC NATIONAL DE PORT-CROS,
RENCONTRE AVEC UN BALISTE.

accords sur les bons usages Sports de nature

Au niveau national, la négociation des décrets d'application de la loi Sport va son chemin. Sans attendre, sur le terrain, gestionnaires et sportifs font feu de pragmatisme. Ils contractualisent des solutions de gestion concertée. Parfois même, ils se surprennent à des synergies. Leurs expériences sont riches en enseignements.

>>> Synergies gestionnaires et sportifs La nature va y trouver son compte

Que les sportifs participent à entretenir les espaces qu'ils fréquentent et la nature elle-même peut y trouver son compte. Les exemples de bonne entente entre gestionnaires et sportifs sont assez nombreux : en Meuse, des chantiers d'entretien furent organisés par les parapentistes et le Conservatoire des sites lorrains ; dans la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, les spéléologues

œuvrent au recensement de la faune des grottes et à la compréhension des phénomènes géologiques. Dans d'autres cas, des clubs sportifs acceptent de limiter l'ampleur de leurs impacts sur la nature, après concertation avec le gestionnaire, lequel estime si le compromis est acceptable. C'est ce à quoi ont procédé le Club alpin français et la Fédération française de montagne et d'escalade. Ils ont signé une

charte avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans le but de limiter l'impact négatif de l'escalade sur les faucons pèlerins des falaises.

Les gestionnaires l'ont bien compris, et cherchent de plus en plus à faire connaître au public les milieux qu'ils protègent. Ils gagnent de la sorte une assise populaire qui leur est fort utile si d'aventure des menaces pèsent sur les sites. De fait, certaines formes de sport et de randonnée permettent de ressentir et d'apprécier la nature et ses beautés avec plus de force qu'une simple observation. Nombre de protecteurs doivent leur vocation à un coup de cœur ressenti lors d'une activité physique en plein air : si l'activité ne nuit pas à la faune, à la flore et aux habitats, si le nombre de pratiquants ne pose pas de problème, pourquoi ne pas l'encourager ? ■

FRANCIS MULLER
FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES RÉGIONAUX
D'ESPACES NATURELS